

Bill n° SD-251, Loi pour faire droit à Maria Giusseppe Di Nunno.—*M. McCleave.*

Bill n° SD-252, Loi pour faire droit à Marie-Jacqueline-Fernande Bélisle Wechselberger.—*M. McCleave.*

Bill n° SD-253, Loi pour faire droit à Simonne Fournier Bergeron.—*M. McCleave.*

Bill n° SD-254, Loi pour faire droit à Cecily Anne Maud Carter Bernard.—*M. McCleave.*

Bill n° SD-255, Loi pour faire droit à Marie-Henriette-Andrée Massue Prévost.—*M. McCleave.*

Bill n° SD-256, Loi pour faire droit à Lovell Orville Woodard.—*M. McCleave.*

Bill n° SD-257, Loi pour faire droit à Joseph Wing.—*M. McCleave.*

Bill n° SD-258, Loi pour faire droit à Adrienne Ménard Huot.—*M. McCleave.*

Bill n° SD-259, Loi pour faire droit à Hilda Jamesie Hatfield Carter.—*M. McCleave.*

Bill n° SD-260, Loi pour faire droit à Evelyn Mae Wood Snell.—*M. McCleave.*

Bill n° SD-261, Loi pour faire droit à Robert Smith.—*M. McCleave.*

Bill n° SD-262, Loi pour faire droit à Ethel Fisk Gwynne-Davies.—*M. McCleave.*

Bill n° SD-263, Loi pour faire droit à Marie-Reine Drouin Milliard.—*M. McCleave.*

Bill n° SD-264, Loi pour faire droit à Joseph-Léonidas-Albert Paradis.—*M. McCleave.*

Bill n° SD-265, Loi pour faire droit à Hyman Wexler.—*M. McCleave.*

Bill n° SD-266, Loi pour faire droit à Natasha Harpf Crayter.—*M. McCleave.*

Bill n° SD-267, Loi pour faire droit à Martha Ratelle Holtken.—*M. McCleave.*

Bill n° SD-268, Loi pour faire droit à Shirley Bertha Marietta Birrell Wilson.—*M. McCleave.*

Bill n° SD-269, Loi pour faire droit à Norma Elizabeth Gammie Costigan.—*M. McCleave.*

Bill n° SD-270, Loi pour faire droit à Merita Helen Gertrude Alarie Russell.—*M. McCleave.*

Bill n° SD-271, Loi pour faire droit à Sydney Clarence Walker.—*M. McCleave.*

Bill n° SD-272, Loi pour faire droit à Barbara Anne Young McFadden Pallett.—*M. McCleave.*

Lesdits bills sont réputés avoir été lus une première fois et leur deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre, suivant les dispositions du paragraphe (2) de l'article 103 du Règlement.

Un message est reçu du Sénat, transmettant à cette Chambre les dépositions entendues et les pièces justificatives produites relativement aux bills de divorce susmentionnés et demandant de remettre au Sénat lesdites dépositions et pièces justificatives.